

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-148

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 4 avril 2025	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2025-148

Villa Valmont - association Villa Valmont - Subvention de soutien au programme événementiel 2025 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sur un territoire où les infrastructures pour l'accueil long d'artistes en résidence manquent réellement, la Villa Valmont est le seul espace métropolitain dédié à la création contemporaine écrite (littérature, cinéma, série, BD...) proposant à la fois un accueil en résidence d'auteurs et une saison culturelle de rencontres et d'événements autour de l'art d'écrire.

Le caractère inédit de la Villa Valmont et sa spécificité culturelle unique centrée sur les écritures relèvent un intérêt majeur pour notre collectivité, pour le territoire métropolitain et pour de nombreux partenaires et manifestations culturelles.

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention de soutien à l'organisation de la programmation événementielle 2025 de la Villa Valmont à hauteur de 38 000 € pour un budget global de 261 500 €, soit 14,5 % du budget.

Historique du projet

Situé sur les hauteurs de Lormont, le domaine de Valmont, composé d'une chartreuse et d'un parc de 3 hectares et propriété de Bordeaux Métropole, est repéré dès 2018 pour devenir un centre d'art, « la Villa Valmont - Maison des écritures et des paysages ».

Le 29 novembre 2019, Bordeaux Métropole concède le Domaine à la ville de Lormont à des fins culturelles et formalise la mise à disposition de ce bien à la commune par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, moyennant une redevance annuelle indexable de 7 730 € (délibération n° 2019-702).

Maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation, la ville de Lormont a établi une convention de mise à disposition du lieu avec l'association Villa Valmont dont l'objectif est d'en assurer la gestion et la programmation en développant et promouvant la création sous toutes les formes et dans tous les domaines où les écritures occupent une place déterminante.

Après une période de travaux de mai 2022 à mars 2023 financés par l'Etat, la région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Gironde et la ville de Lormont pour un coût total en investissement de 1,5 million d'€, la Villa dispose de 6 chambres avec bureau et sanitaires privés et d'espaces communs de travail et de vie (cuisine, salon, parc, terrasse et grand atelier) dédiés à l'accueil d'artistes en résidences.

Sa localisation stratégique est un atout majeur pour les auteurs qui bénéficient tout autant de la quiétude du domaine et de la proximité de la vie urbaine.

Dans une logique croisée de soutien, de développement culturel de proximité et de rayonnement du lieu et du territoire, une programmation événementielle inédite avec l'écriture pour fil conducteur rythme l'année. Partie intégrante de la vie de la Villa, elle est la

garantie de faire de Valmont un lieu ouvert et tourné vers les habitants et de rendre les auteurs, l'écriture et les textes accessibles à un très large public.

Les résidences d'artistes comme principe fondateur de la Villa

La résidence artistique est un temps indispensable à un auteur pour effectuer un travail de recherche et de création, facilité par la mise à disposition d'un lieu de vie et de moyens financiers (bourses de résidence), techniques et humains.

La Villa Valmont est un lieu dédié aux résidences artistiques d'écriture qui propose l'accueil sur un temps long d'auteurs de l'écrit (écrivains, scénaristes, auteurs de BD, dramaturges, comédiens de stand-up...) et d'artistes plasticiens, photographes ou musiciens qui placent le texte et les mots au cœur de leurs projets. Le programme de résidences équilibre l'accueil d'auteurs locaux, nationaux et internationaux, émergents et reconnus, publiés en région ou par de grandes maisons d'édition.

En tant qu'unique lieu de résidences dédié à l'art d'écrire de la Métropole, la Villa ménage des disponibilités pour l'accueil d'artistes invités par des structures et manifestations partenaires de Bordeaux Métropole comme la Fabrique Pola, l'Escale du Livre, Gribouillis, le FIFIB, Chahuts ou le Rocher de Palmer. Ces coopérations renforcent la vitalité et le dynamisme culturel de la Métropole et offrent de nouvelles possibilités d'actions à ces acteurs culturels reconnus.

En 2024, elle a accueilli 51 artistes en résidence, déployé 52 ateliers de médiation in situ et hors les murs et programmé 42 événements culturels (sorties de résidence, performances, rencontres, ateliers grand public, concerts, spectacles, conférences...).

En 2025, la Villa Valmont accueillera 50 artistes en résidence sur des durées allant de 1 semaine à 2 mois et selon des modalités d'accès différentes :

- appel à candidatures de la Villa Valmont,
- invitation de la Villa Valmont en résonance avec la ligne artistique du lieu,
- invitation ou appel à candidature de partenaires,
- candidatures spontanées avec financement déjà assuré par d'autres structures.

Elle poursuit l'accompagnement des artistes avec la mise en place de consultations (artistiques ou professionnelles) ou par les artistes accueillis qui eux-mêmes proposeront des accompagnements artistiques à des artistes du territoire. Dans ce dernier cas, ces consultations se font au titre du 30% du temps de médiation auxquels s'engagent les artistes auprès de la Villa Valmont et qui sont rémunérés par la Villa Valmont via la bourse de création.

Dans le cas des résidences de scénario, la Villa Valmont innove avec une nouvelle proposition : les candidats pourront désormais choisir lorsqu'ils candidatent entre l'aide à la création ou le financement d'un accompagnement artistique (à hauteur de 2 000€).

Depuis 2024 de courtes consultations (2 à 3h) sont également proposées pour les auteurs-/réalisateurs avec des producteurs du réseau Pena.

La Villa Valmont a su développer des partenariats solides et collabore avec de nombreuses structures sur l'accueil de sorties de résidence : les librairies indépendantes du territoire (à l'échelle de la métropole), les médiathèques du territoire (à l'échelle de la Gironde), le cinéma Utopia, les Avant-Postes, les Escales du Livre, l'École de Cirque de Bordeaux, les collectivités (Bassens, Cenon, Lormont, Floirac, Bègles, Beautiran, Mérignac, Pessac pour le moment), la Maison de la Poésie de Bordeaux, l'association Passage à l'art, l'association KLAC, le festival Cinémarges, le festival FIFIB, les Universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, le Rocher de Palmer, l'Institut des Afriques, le Rocher de Palmer, le festival Lettres du Monde, Arc en Rêve, l'association Le Pli, la résidence Le Trapèze (Charente-Maritime), l'association Föhn, ALCA et le Chalet Mauriac, la Maison François Méchain (Charente-Maritime), l'espace QG, l'association Douze Films, les festival Littératures en jardin, Biblio. Gironde, la Maison d'Arrêt de Gradignan.

La médiation sur le territoire

Les principes qui régissent la stratégie de médiation et d'éducation artistique et culturelle (EAC) sur le territoire est toujours la même :

- toucher tous les âges de l'apprentissage, de la petite enfance à l'âge adulte en temps scolaire et hors temps scolaire,
- cibler les publics et les zones prioritaires,
- veiller à un équilibre territorial dans le déploiement des actions hors les murs.

La programmation événementielle

Dans une logique croisée de soutien, de développement culturel de proximité et de rayonnement du lieu et du territoire, une programmation événementielle avec l'écriture en fil conducteur rythme l'année. Partie intégrante de la vie de la Villa, elle est la garantie de faire de Valmont un lieu ouvert et tourné vers les habitants et de rendre les auteurs, l'écriture et les textes accessibles à un très large public.

Le programme de diffusion repose sur les principes suivants :

- . des sorties de résidence et rencontres avec les artistes en résidence,
- . des propositions pluridisciplinaires avec l'écriture pour fil conducteur,
- . la valorisation de la création contemporaine dans le champ des écritures
- . des petites formes,
- . du spectacle vivant uniquement dans le cadre de partenariats, de projets d'auteurs de littérature portés au plateau ou de projets en lien avec la thématique des paysages.

Programme prévisionnel 2025 :

- . les sorties de résidence des artistes accueillis durant l'année avec des temps publics programmés in situ et hors les murs sous la forme de rencontres,
- . performances, lectures théâtralisées, projections, lectures musicales, échanges/débats autour du travail en cours des artistes et de leur démarche de création.

Après presque 2 ans d'activité, la Villa Valmont confirme son statut de projet à la croisée des politiques territoriales :

- **un acteur du développement culturel de proximité** : la Villa Valmont est un acteur culturel de proximité essentiel à Lormont, les communes limitrophes et la rive droite, dont elle participe à la dynamique de transformation urbaine et sociale opérée avec le Grand Projet des Villes,

Elle a su déconstruire l'image élitiste d'un espace de résidence artistique, donner à voir les processus de création et faciliter la rencontre entre les artistes et les publics. Facilitant ainsi l'accès à la culture au plus grand nombre,

- **un opérateur structurant pour la création artistique et littéraire** : la Nouvelle-Aquitaine compte 28 lieux de résidences d'écriture mais aucun dans la Métropole bordelaise. La Villa Valmont vient combler ce manque et est, avec ses 6 chambres, l'un des lieux de résidence le plus important du réseau,

- **un levier pour l'attractivité du territoire** : l'ambition de la programmation et l'invitation d'auteurs renommés, la majestuosité du cadre et la qualité du projet de réhabilitation de la chartreuse contribuent à l'attractivité du territoire métropolitain. La création de la Villa comme première Maison des écritures dans la Métropole est déjà identifiée et saluée au-delà des frontières métropolitaines par le Réseau National des Résidences pour l'Art d'Ecrire. Renforcer l'identification et le rayonnement national et local.

Le caractère inédit de la Villa Valmont et sa spécificité culturelle unique centrée sur les écritures relèvent un intérêt majeur pour notre collectivité, pour le territoire métropolitain et pour de nombreux partenaires et manifestations culturelles.

Indicateurs financiers

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention de soutien à l'organisation de la programmation événementielle 2025 de la Villa Valmont à hauteur de 38 000 € pour un budget global de 261 500 €, soit 14,5 % du budget

	Budget 2025
--	-------------

Charges de personnel / budget global	161 004 € - 61,6 %
% de participation de BM / Budget global	38 000 € - 14,5 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	
DRAC	38 200 € - 14,6 %
Région	22 000 € - 8,4 %
Département	40 000 € - 15,3 %
Autres communes	23 000 € - 8,8 %

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences, et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires métropolitains » ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande n° 2025-00255 formulée par l'association Villa Valmont en date du 10 juillet 2024 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la Villa Valmont, au-delà de son intérêt culturel et artistique majeurs, au travers de son impact sur le développement économique de l'agglomération, la cohésion territoriale ainsi que l'image, l'attractivité et le rayonnement de la métropole, touche un public très large sur des lieux de manifestation métropolitains.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 38 000 € en faveur de l'Association Villa Valmont pour l'organisation et le suivi de son programme événementiel culturel au titre de l'année 2025,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------